



Droit
Familial
International

Organise à Namur

UN CYCLE DE FORMATION

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ FAMILIAL ET STATUTS PERSONNELS

Les vendredis
11, 18, 25 avril
et 9 mai 2008

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie – Bruxelles, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française, le Service public fédéral Intégration sociale, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

ORGANISATION ET OBJECTIFS

Ce cycle de formation a pour objet l'analyse du Code de droit international privé (loi du 16 juillet 2004, en vigueur au 1er octobre 2004 et au 1er septembre 2005 en ce qui concerne l'adoption) et son articulation avec les statuts personnels étrangers, dont le Code marocain de la famille.

En effet, les importantes modifications législatives de ces dernières années et la présence en Belgique d'une importante communauté étrangère (ou possédant la double nationalité) et conservant des liens étroits avec le pays d'origine justifient qu'une attention particulière soit réservée à ces questions.

Les quatre journées d'étude visent dès lors à former les participants aux méthodes qui président à l'analyse et à la résolution des questions posées dans les rapports privés à caractère international.

L'accent sera mis sur la compréhension des concepts de droit international privé belge, ainsi que de droit étranger, et sur leur utilisation dans la pratique professionnelle des participants.

Cette formation est donc destinée aux acteurs de terrain amenés à traiter des questions relatives à cette matière et sera l'occasion de confronter les savoirs et les pratiques des différents professionnels intéressés.

Chaque journée abordera au moins deux thèmes différents de droit international privé familial. Chaque thématique sera présentée par des intervenants spécialisés dans la matière. Des temps pour l'analyse de situations concrètes et d'échanges avec la salle seront systématiquement prévus.

Ce cycle de formation est organisé grâce au soutien de la Région Wallonne, DG de l'Action sociale et de la Santé, Division de l'Action sociale et des Immigrés, de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

PROGRAMME

MODULE 1 : INTRODUCTION AU DIP – MARIAGE

Vendredi 11 avril 2008

Matin : introduction au DIP

Intervenants :

- *Marc FALLON, Professeur à la faculté de droit de l'UCL*
- *Jean-Pierre JACQUES, Avocat au barreau de Liège et assistant à la faculté de droit de l'UCL*

Après-midi : le mariage

Intervenants :

- *Marie-Claire FOBLETS, Professeur à la faculté de droit de la KUL*
- *Julien WOLSEY, Avocat au barreau de Bruxelles*
- *Catheline HAMESSE, Substitut du Procureur du Roi de Bruxelles*

- Exposé des règles de droit international privé et interactions entre le droit belge et le droit marocain.
- Questions particulières de droit belge dans le cadre de mariages présentant un élément d'extranéité (Documents à produire, lutte contre les mariages simulés, mariages forcés, annulation de mariages, ...).
- Cas pratiques à résoudre avec les participants.
- Questions – réponses.

MODULE 2 : RELATION DE VIE COMMUNE – EFFETS DU MARIAGE – DISSOLUTION DU LIEN CONJUGAL

Vendredi 18 avril 2008

Matin : La relation de vie commune et les effets du mariage

Intervenants :

- *Nadine WATTE, professeur à la faculté de droit de l'ULB*
- *Régine HAZEE, Avocate au barreau de Bruxelles et assistante aux FUSL*

- Exposé des règles de droit international privé en matière de relation de vie commune. L'exposé théorique sera immédiatement suivi d'une séance de questions - réponses.
- Exposé relatif au droit international privé en vigueur dans le domaine des droits et obligations des époux (en dehors du régime matrimonial). Étude des interactions entre le droit marocain et le droit belge.
- Cas pratiques à résoudre avec les participants.
- Questions - réponses.

Après-midi : la dissolution du lien conjugal

Intervenants :

- *Hélène ENGLERT, juriste au Point d'Appui DIP familial de l'ADDE*
- *Céline VERBROUCK, avocate au barreau de Bruxelles*

- Exposé relatif aux règles de droit international privé.
- Exposé du droit belge, marocain et aperçu du droit turc. Principes en matière de reconnaissance en Belgique de certaines formes de divorce prévues par ces lois étrangères et examen des possibilités d'exequatur à l'étranger des décisions judiciaires belges.
- Cas pratiques à résoudre avec la salle.
- Questions - réponses.

MODULE 3 : FILIATION BIOLOGIQUE – ADOPTION – AUTORITÉ PARENTALE – OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

Vendredi 25 avril 2008

Matin : la filiation biologique et l'adoption

Intervenants :

- *Sylvie SAROLEA, chargée de cours à la faculté de droit de l'UCL et avocate à Nivelles*
- *Sophie DE BLAERE, Juriste au Point d'Appui DIP familial de l'ADDE*
- *Béatrice BERTRAND, Juriste à l'autorité centrale communautaire – à confirmer*

- Exposé du droit international privé applicable à la filiation biologique. Principes de droit belge. Étude des difficultés particulières liées à l'application de certains droits étrangers en Belgique.
- Exposé des principes en matière d'adoption internationale.
- Cas pratiques à résoudre avec la salle.
- Questions - réponses.

Après-midi : l'autorité parentale et les obligations alimentaires

Intervenants :

- *France BLANMAILLAND, Avocate au barreau de Bruxelles*
- *Silvia PFEIFF, Assistante à la faculté de droit de l'ULG et avocate au barreau de Bruxelles*

- Exposé des règles de droit international privé applicables à l'autorité parentale, des règles de droit belge et marocain. Interactions entre ces droits. L'exposé théorique sera immédiatement suivi d'une séance de questions réponses.
- Exposé de droit international privé relatif aux obligations alimentaires envers les enfants et principes de droit belge et marocain. Interactions entre ces différents droits. L'exposé théorique sera immédiatement suivi d'une séance de questions réponses.

MODULE 4 : RÉGIMES MATRIMONIAUX – DROIT DES SUCCESSIONS – CAPACITÉ – NOM – LÉGALISATION

Vendredi 9 mai 2008

Matin : les régimes matrimoniaux et le droit des successions

Intervenants :

- *Hilde JACOBS, juriste à la Fédération des notaires*
- *Patrick WAUTELET, Professeur à la faculté de droit de l'ULG*

- Exposé théorique des règles de droit international privé applicables aux régimes matrimoniaux. Principes en droit belge, marocain et turc. Etude de l'incidence de ces deux droits en Belgique.
- Cas pratiques à résoudre avec les participants.
- Exposé introductif au droit des successions limité au droit international privé.
- Questions - réponses.

Après-midi : la capacité, le nom, et la légalisation

Intervenants :

- *Fleur COLLIENNE, Avocate au barreau de Liège et assistante à la faculté de droit de l'ULG,*
- *Un juriste du Service Changement de nom du SPF Justice - à confirmer*
- *Un juriste du Service légalisation du SPF Affaires étrangères - à confirmer*

- Exposé théorique des règles de droit international privé applicables à la capacité et au nom.
- Exposé des différentes procédures de droit belge en matière de nom et des difficultés pratiques liées au droit international privé.
- Cas pratiques à résoudre avec les participants.
- Exposé des principes en matière de légalisation et des difficultés pratiques rencontrées.
- Questions - réponses.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION ET ACCES

FUNDP – Faculté de droit - Rempart de la vierge, 5 – 5000 Namur

Train : Gare de Namur

HORAIRE

De 9 heures à 17 heures.

Pause déjeuner de 12.30 à 14 heures.

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer au plus tard le 1er avril 2008.

Les droits d'inscription pour la formation complète sont fixés à 100 €.
Le repas de midi est inclus dans le prix. Une farde de documentation sera remise à chaque participant.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ADDE

Rue de Læken, 89

B - 1000 Bruxelles

 www.adde.be

☎ : 02 /227 42 42

 : 02 /227 42 44

✉ : mariella.simioni@adde.be

Cette formation est reconnue par l'OBFG et donne droit à 6 points par journée.